

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

AVRIL 2021

À LA UNE

LANCEMENT NOUVEAU SITE INTERNET



DÉTAILS À LA PAGE 8

- 04 EXTRAIT DE RÈGLEMENT - CHIENS
- 06 LISE GUILLEMETTE
- 07 MOT DE LA DG
- 07 TERRE À DONNER
- 07 PLANTS D'ARBRES À DONNER
- 08 RAPPEL TAXES
- 08 FIBRE OPTIQUE
- 09 NETTOYAGE DES RUES
- 10 VIDANGES INSTALLATIONS SEPTIQUES - MISE À JOUR DU DOSSIER
- 11 CAMP DE JOUR - INSCRIPTIONS
- 11 TENNIS - DÉBUT SAISON
- 12 FÊTE NATIONALE
- 13 PROJET FORÊTS NOURRICIÈRES

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 **Loisirs Sainte-Hélène**

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 24 mai (Journée nationale des Patriotes)

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

**OUVERT SEULEMENT LE
SAMEDI DE 9h30 À 11h30**



CORONAVIRUS

Bienvenue le Printemps et les journées plus ensoleillées qui devraient contribuer à nous remonter le moral compte tenu de cette pandémie qui n'en finit plus.

Pour relaxer et conserver notre bonne humeur quoi de mieux qu'un bon livre, qui nous permet d'oublier quelques heures les petits soucis quotidiens.

À cet effet, de nouveaux livres ont été acquis et seront disponibles en avril. À titre d'exemples :

De nouveaux suspenses :

Gagner n'est pas jouer de Harlan Coben
Le Crépuscule des Fauves de Marc Levy

De nouveaux Romans :

Les Secrets d'une âme brisée de Claire Bergeron
L'échéance de Raymond Cloutier
Les Collines de Bellechasse -Hormidas - de Marthe Laverdière

Pour les plus jeunes :

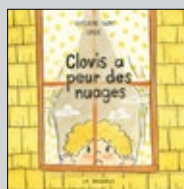
Clovis a peur des nuages
Peppa Pig - George est enrhumé et la soirée pyjama

Compte tenu des directives gouvernementales et du couvre-feu, **la Biblio est ouverte le samedi de 9h30 à 11h30 mais fermée les mercredis et ce, jusqu'au 27 juin.** Nous réviserons à la fin juin s'il est possible de conserver, comme les années antérieures, l'ouverture du mercredi soir pour l'horaire d'été.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles. Si vous aimez la lecture et qu'un nouveau défi vous intéresse, n'hésitez pas à donner votre nom. Cela ne représente que quelques heures par mois et permet de garder ce loisir accessible à tous les citoyens de notre Municipalité.

Nous espérons votre visite.

Ginette Piché et toute l'équipe de la Biblio.



Sainte-Hélène-de-Bagot

C'est enfin le printemps. La vaccination a débuté et avance bien. Continuons de nous protéger pour un avenir dès plus prometteur. Nous espérons être de retour au mois de septembre et vous retrouver en bonne santé.



**ANNIVERSAIRES
MOIS D'AVRIL**



M. Abel Bruneau	5
M. Denis Bisailon.....	6
M. Yves Petit	7
Mme Rollande Petit	8
M. André Chevrier.....	8
Mme Gisèle Laliberté.....	10
Mme Isabelle Racat	11
M. Mario Laroque.....	11
M. François Demeule.....	12
Mme Johanne Proulx.....	14
M. Denis Jodoin.....	14
Mme Diane Larocque	16
M. Réal Godin	18
Mme Suzanne Laforme	18
M. Edouard Dubé	21
Mme Danielle Plante.....	22
Mme Brigitte Mallenfant	29

La municipalité VOUS INFORME

CONSEIL MUNICIPAL



STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



JONATHAN HAMEL
514 831-8229



MARTIN DOUCET
450 502-0457



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



PIERRE PARÉ
450 278-2327



MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



POSTE VACANT

PERSONNEL MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale

Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe

Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative

Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics

Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies

incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs

Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment

Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com

Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

RAMASSONS LES MATIÈRES FÉCALES DE NOS CHIENS

Par souci et pour l'intérêt de tous

Voici un extrait du Règlement 558-2020 (article 3.41 k) sur les animaux :

« 3.41 Les frais, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituant des infractions au présent règlement :

k) le fait, pour un gardien, de ne pas immédiatement enlever les matières fécales produites par un animal et de ne pas en disposer de manières hygiéniques. À cette fin, le gardien accompagné du chien doit, quand il est hors des limites de sa propriété ou de son logement, avoir en sa possession le matériel nécessaire pour enlever les excréments dudit chien et à en disposer de façon hygiénique. Cette disposition ne s'applique pas aux chiens guides. »



OÙ JETER LES EXCRÉMENTS?

Tout excrément et sac de plastique (même portant la mention compostable ou biodégradable) doivent être jetés dans le bac des résidus domestiques (bac noir). En aucun temps vous ne pouvez déposer un sac de plastique ou des excréments dans le bac de matières organiques. Vous ne pouvez pas non plus en disposer dans le bac de récupération. Ceci contaminerait son contenu.

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC!



“ La propreté des rues de votre beau village est un enjeu important! À tous d’y voir! ”



COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue

CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue

BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 768-3012

Bandes riveraines : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)

➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)

➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

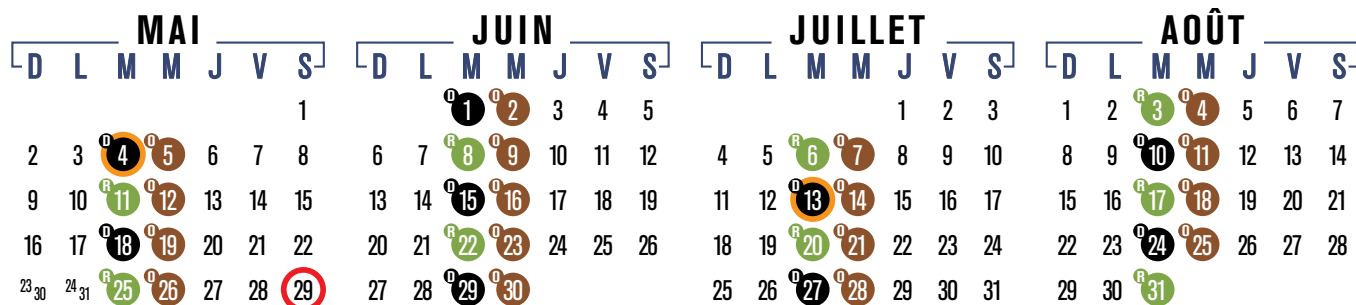
1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié

O Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebuts



RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

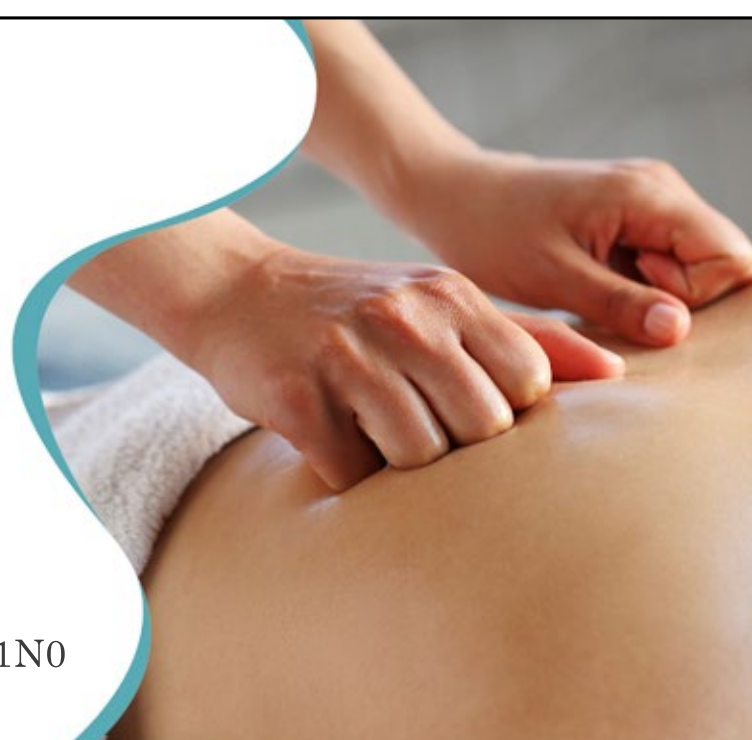
Lise Guillemette

Orthothérapeute

- Douleurs articulaires et musculaires
- Problèmes cervicaux, dorsaux et lombaires
- Cervicalgie et céphalée
- Maux de tête et migraines
- Entorse, etc.

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0



À la suite d'un tirage au sort parmi les annonceurs réguliers du Bagotier, la Municipalité de Ste-Hélène offre gratuitement cet espace publicitaire.



Sylvie Viens
Directrice générale

Le changement d'heure est arrivé. Les journées sont maintenant beaucoup longues en lumière! Est-ce que la luminosité a un pouvoir sur votre moral? Si oui, que faites-vous pour combler ce manque de lumière en saison plus courte? Tout part de soi, ce que je pense se reflète devant moi! Aimez-vous les reflets présents?

NOUVEAU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La Municipalité a trouvé un remplaçant à Bertrand Lapiere comme directeur des travaux publics. Il s'agit de M. Luc Gélinas. M. Gélinas a déjà été directeur de production, chef mécanicien en plus d'être électromécanicien. Je suis convaincue que M. Gélinas remplira avec brio le poste de directeur de notre Municipalité. N'hésitez pas à communiquer avec lui comme vous le faisiez avec Bertrand. Il se fera un plaisir de vous connaître. Je lui souhaite par la même occasion la plus cordiale des bienvenues parmi nous. Que ce poste soit à la hauteur de ses attentes professionnelles !!!

“

TERRE À DONNER

La Municipalité aura de la terre à donner suite à des travaux d'excavation qui auront lieu bientôt. Cette terre comprend du «stuf». Notre camion ira porter cette terre à votre adresse qui se situe à Sainte-Hélène-de-Bagot et ce, gratuitement.

Si vous êtes intéressé, veuillez rejoindre Luc Gélinas, directeur des travaux publics, au 450 888-0225. Merci!

”

LE BUREAU MUNICIPAL DEMEURE FERMÉ AU PUBLIC À CAUSE DE LA COVID-19.



Sachez cependant que nous demeurons disponibles par téléphone et par courriel du lundi au jeudi. Vous avez des commentaires ou des questions, je vous invite à nous en faire part par courriel. Vous pouvez m'écrire personnellement au dg@sainte-helenedebagot.com.

Bon mois à tous!

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

PLANTS D'ARBRES **GRATUITS**

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts qui se tiendra en mai, la Municipalité a commandé 200 plants d'arbres.

La Municipalité désire souligner l'importance :

- du respect de l'arbre et des forêts;
- d'acquiescer des connaissances sur l'arbre et les soins qu'il nécessite;
- de poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration pour l'environnement.

INSCRIPTION

La Municipalité vous invite à vous inscrire pour réserver le nombre de plants gratuits désirés en appelant au 450 791-2455, poste 0.

Nous ne connaissons pas d'avance les essences qui seront livrées. Vous devrez venir chercher vos plants d'arbres en mai prochain. Lorsque la date de livraison sera connue, nous communiquerons avec vous.

Merci de faire respirer la planète avec ces plantations.



IMPORTANT

LES CITOYENS PEUVENT POSER DES QUESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance ordinaire du conseil municipal de mai se fera à huis clos.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à dg@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2240 **au plus tard à midi, le 4 mai**. Les questions seront posées à la période de questions à la séance du 6 avril et y seront répondues. La séance du conseil sera enregistrée et disponible dans les jours suivants sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com, onglet ADMINISTRATION MUNICIPALE / CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS-VERBAUX ET VIDÉOCONFÉRENCES.

RAPPEL



TAXES MUNICIPALES 1^{er} versement

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	25 février 2021
2 ^e versement	26 mai 2021
3 ^e versement	24 août 2021



LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ, PLUS ATTRAYANT QUE JAMAIS

Nous sommes heureux de vous annoncer que le nouveau site Internet a été officiellement mis en ligne lundi le 12 avril dernier.

Le visuel a été grandement amélioré pour une visite plus agréable. Vous y retrouverez des actualités, des procès-verbaux et enregistrements des séances, des avis publics, des informations et explications sur le compte de taxes, des Alertes Info Citoyen plus visibles qu'avant et beaucoup plus. Nous vous invitons à venir y jeter un coup d'œil prochainement au www.sainteheledebagot.com.



PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES



CETTE MATIÈRE
RÉSIDUELLE

DOIT TOUJOURS
ÊTRE DÉPOSÉE
À LA POUBELLE



CE SIMPLE GESTE PERMET DE
MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT
DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION ET
DE PRÉVENIR LES RISQUES DE BRIS.



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
450 774-2350

“.....”

FIBRE OPTIQUE

Bonne nouvelle!

Coptel a donné le mandat pour l'ingénierie de la fibre optique pour le 4^e Rang et les travaux sur le terrain sont prévus en septembre prochain.

.....”

LA VOIE PUBLIQUE N'EST PAS UNE POUBELLE



Faire le ménage de son terrain au printemps est un signe de bon voisinage. Cela évite que les débris partent au vent et se ramassent chez le voisin. C'est une question de respect des autres et de l'environnement.

Merci de votre collaboration.



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

Merci de votre collaboration.

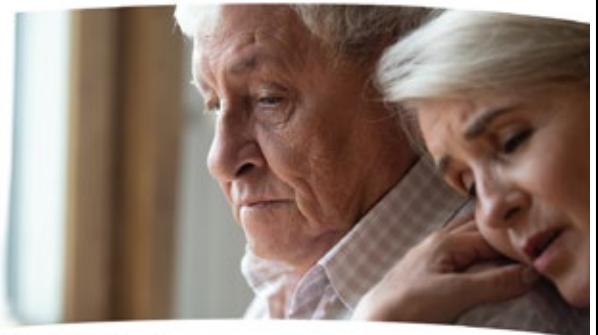
LE GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS



Vers la fin avril, début mai, vous apercevrez le balai mécanique de la compagnie **Les entreprises Myrroy** sillonner les rues de Sainte-Hélène-de-Bagot afin de refaire une beauté à notre Municipalité. Soyez vigilants et patients lors de vos déplacements si vous avez à dépasser le balai mécanique. Aidez-nous à garder notre village propre. Merci de votre collaboration,

Luc Gélinas,
Directeur des travaux publics

**Vous êtes un aîné ?
Vous vivez une situation difficile ?
On peut vous aider !**



Projet **IMAGES** c'est:

- ✦ Écoute
- ✦ Accompagnement
- ✦ Solutions, références

Peu importe votre situation:

- ✦ Maltraitance, violence
- ✦ Solitude
- ✦ Détresse

Contactez : Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)
450 502-4395 • Projet.images@gmail.com



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

« MAINTENIR LES DOSSIERS À
JOUR POUR ÉVITER LES FRAIS DE
DÉPLACEMENTS INUTILES »



Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par le programme doit préparer son installation préalablement à la vidange et mettre son dossier à jour à la Régie afin d'être informé à l'avance de la date prévue pour la vidange, **notamment en fournissant un numéro de téléphone valide.**

Il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou des changements de coordonnées de ceux-ci.

Communiquez directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350.



**RAPIÉÇAGE
DU PRINTEMPS**

D'ici peu, le rapiéçage des routes va commencer sur tout le territoire de la Municipalité et s'étendra jusqu'à la mi-juin. Nous vous demandons d'être patients si nous devons contourner la circulation ou simplement fermer une voie. S'il vous plaît, **RALENTISSEZ** quand vous passez à côté de nous et que nous sommes en train de travailler sur la voie publique.

De plus, pour la saison estivale, nous serons souvent dehors sur le territoire de la Municipalité. Vous voir et vous parler nous fait toujours plaisir. Mais si vous avez des questions plus techniques (ex : un bac vert supplémentaire, un bac à vidange brisé, un lampadaire qui n'allume plus, un méga trou dans la chaussée devant votre entrée...), faites affaire avec le bureau municipal. C'est la meilleure place pour expliquer vos problèmes, vos questionnements, donner vos commentaires constructifs et même nous faire part de vos projets. Le bureau municipal est le mieux informé et assure le suivi de tous les dossiers.

Passez un bel été et pour toutes **urgences en lien avec les services publics, la voirie, l'aqueduc et les égouts, téléphonez au 450 250-2481.**

Luc Gélinas et son équipe

INSCRIPTIONS

Familles de Sainte-Hélène!

Le comité des loisirs Ste-Hélène s'affaire à la préparation et à l'organisation de son camp de jour pour l'été 2021. Les mesures sanitaires dues à la COVID étant en continuel évolution, nous sommes forcés à repousser les inscriptions du mois d'avril en MAI. La date et les procédures d'inscription demeurent encore à déterminer. De plus amples informations vous seront acheminées via l'école, le journal Le Bagotier, le site Internet de la Municipalité ainsi que la page Facebook Loisirs Sainte-Hélène.



Le service du camp de jour sera disponible du 28 juin au 20 août 2021.

Le service fera exceptionnellement relâche le 1^{er} juillet.

*** Places limitées due à la COVID.***

Information: Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310) ou via loisir@sainte-helenedebagot.com

TERRAIN DE TENNIS

ACCÈS À TOUS

Depuis le 12 avril 2021, les citoyens ont l'accès aux deux terrains de tennis. Aucune clé n'est nécessaire. La porte du terrain de tennis sera débarrée pour permettre un accès simple et facile. Aucun contrat à signer.



Afin d'assurer le respect des mesures de la Santé publique et les règlements de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, nous demandons à tous les utilisateurs de bien vouloir respecter les directives suivantes :

- Tennis en simple seulement;
- Règles de distanciation de 2 mètres en tout temps;
- Se laver les mains avant d'entrer sur le terrain et en sortant (apportez votre purlin);
- Limite d'une heure par match;
- Accès au terrain de 7h00 à 21h00 (afin de respecter le couvre-feu);
- Pas d'alcool sur le terrain;
- Aucun rassemblement permis;
- Aucune toilette ni lavabo ne seront disponibles sur place, à moins d'avis contraire;
- Aucune séance d'entraînement ou leçon n'est permise.

En cas de non-respect des règlements ou de vandalisme, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se réserve le droit de fermer l'accès aux terrains.

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

SURVEILLANCE



**PAR CAMÉRA
24 / 7**

LA BALLE-DONNÉE MIXTE EST DE RETOUR CET ÉTÉ!



Vous avez 16 ans et plus et vous aimeriez intégrer une équipe de balle-donnée mixte? La balle-donnée mixte est de retour cet été.

Horaire : mercredi et/ou vendredis

Lieu : terrain de baseball

Heure : 19h15

Coût :

Résidents : 35\$ / 1 fois par semaine

Résidents : 50\$ / 2 fois par semaine

Non-résidents : 45\$ / 1 fois par semaine

Non-résidents : 60\$ / 2 fois par semaine

Information : Stéphanie Beaumier au 450-381-6644 ou via Facebook «Balle donnée mixte de Ste-Hélène».

* Payable lors de la première rencontre.

Date à confirmer avec la responsable. *

MESSAGE IMPORTANT COVID



CORONAVIRUS

Ne sachant pas encore ce qu'il adviendra des ligues et activités sportives pour l'été 2021, nous devons quand même nous préparer à toute éventualité. Nous devons suivre les directives émises par direction de la Santé Publique. Prendre note qu'il est possible que la tenue des sports d'équipes soient annulés suite aux recommandations du gouvernement. Nous vous remercions de votre collaboration et vous invitons à suivre les développements. Merci beaucoup et bonne saison 2021 à tous!

LA FÊTE NATIONALE EN MODE COVID

Le Comité des loisirs Ste-Hélène travaillent très fort pour vous présenter une programmation dynamique et variée de la Fête Nationale en mode COVID.

Si les mesures et la situation le permettent, nous aurons au programme pour la journée du 24 juin : des prestations mobiles pour petits et grands ainsi que des stations de camions de rues pour se régaler.

Dans le prochain Bagotier (mai 2021), vous retrouverez plus de détails sur la programmation et l'horaire de la journée.

Bénévoles recherchés :

Communiquez avec Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

PROJET DE FORÊTS NOURRICIÈRES

Implantation prévue dès la mi-mai 2021

Vous aimeriez vous informer sur le
projet de forêts nourricières de votre
municipalité ?

Vous aimeriez participer à ce projet ?

Mentionnez votre intérêt à
maude.demers@cccpem.com

Suivez l'évolution du projet sur
Facebook 





VACCINATION COVID-19

VOUS AVEZ BESOIN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU POINT DE SERVICE?

La vaccination contre la Covid-19 est en cours.

La MRC offre le service de transport à toute la population du territoire.

Exceptionnellement, pour la vaccination contre la Covid-19, vous n'avez pas à être inscrit à nos services pour faire une réservation. Toutefois, les frais de passage s'appliquent.

Informez-vous au 450 774-3170 | infotransport@mrcmaskoutain.qc.ca | Pour réserver, composez le 450 774-3173.

Vous avez besoin d'un soutien psychosocial ?

De nombreuses ressources existent pour vous accompagner.

INFO-SOCIAL 811

Service de consultation téléphonique gratuit, confidentiel et 24/7.

Faites le 811, si vous vivez de l'anxiété, un deuil, des difficultés, si vous avez des inquiétudes pour un proche, ou des questions concernant d'autres situations ou comportements qui vous causent des inquiétudes.

JEU/DROGUE : AIDE ET RÉFÉRENCE

Services téléphoniques de soutien gratuits, bilingues, anonymes, confidentiels et 24/7.

- **Jeu : aide et référence : 514 527-0140 ou 1 800 461-0140**
- **Drogue : aide et référence : 514 527-2626 ou 1 800 265-2626**

1 866 APPELLE

Service téléphonique en prévention du suicide gratuit et 24/7.

En composant le **1 866 APPELLE (277-3553)**, vous serez immédiatement dirigé vers une ressource formée pour vous aider.

Pour qui? Toute personne qui pense au suicide, l'entourage de la personne suicidaire et les personnes endeuillées par le suicide.

Demandez de l'aide quand vous vous sentez dépassé par les événements.

Ce n'est pas un signe de faiblesse, c'est vous montrer assez fort pour prendre les moyens de vous aider.

Pour découvrir d'autres ressources, consultez :

Quebec.ca/allermieux





RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

INFORMATIONS:
WWW.RIAM.QUEBEC
450 774-2350



Ouverture écocentres

Saint-Hyacinthe

1880, RUE BROUILLETTE

Vendredis, samedis et dimanche
à compter du 16 avril

Acton Vale

68, RUE NOËL-LECOMTE

Samedis et dimanche
à compter du 17 avril

Les écocentres sont accessibles de 8 h 30 à 16 h 30 pour tous les citoyens des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains (sur preuve de résidence)

Les règles sanitaires continuent d'être appliquées



ÉVITER DE SE
PRÉSENTER AVEC
DES SYMPTÔMES DE
COVID-19



MAINTENIR UNE
DISTANCE DE DEUX
MÈTRES AVEC LES
AUTRES UTILISATEURS
ET PRÉPOSÉS



PRÉVOIR UN DÉLAI
D'ATTENTE PUISQUE
SEULEMENT QUATRE
VÉHICULES SONT
ADMIS À LA FOIS



ASSURER LE
DÉCHARGEMENT DE
SES PROPRES
MATIÈRES

Matières acceptées



PEINTURES



HUILES
ET FILTRES



RÉSIDUS DE
CONSTRUCTION,
RÉNOVATION ET
DÉMOLITION



APPAREILS
ÉLECTRIQUES,
ÉLECTRONIQUES
ET INFORMATIQUES



PNEUS
DÉJANTÉS



MEUBLES,
ÉLECTROMÉNAGERS
ET MÉTAUX



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

BANNISSEONS LES SACS DE PLASTIQUE DU BAC BRUN

*Même «compostables»
ou «biodégradables»!*

ILS SONT
REFUSÉS AUX
SITES DE
COMPOSTAGE!



Pour plus d'info:
www.riam.quebec
450 774-2350

SERVICE D'ENSEMENCEMENT DE LA BANDE RIVERAINE CLÉS EN MAIN ET DISPONIBLE POUR VOUS !



Où : Dans un rayon de 60 km de Saint-Hyacinthe

Coûts : 80 \$/heure pour l'opérateur, le tracteur et le semoir

Le forfaitaire peut offrir ses services pour un travail de sol avec de petits équipements.

Nous travaillons avec le vivant et la météo, les résultats peuvent varier.

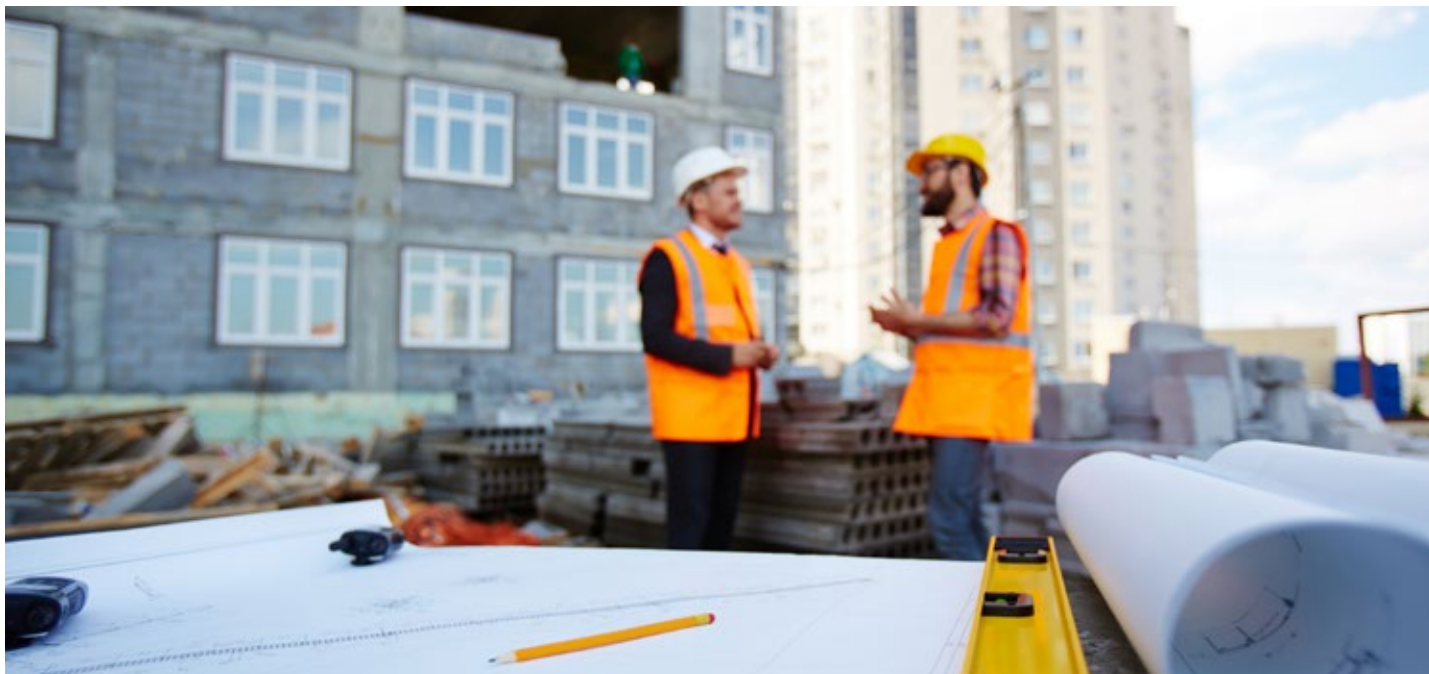
Pour participer, communiquez dès maintenant avec :

M. Mario Rivard, agr. COMAX : 450 261-7339

M^{me} Bénédicte Balard, géog. MRC des Maskoutains : 450 774-3156

Une collaboration de:





PROFESSIONS EN CONSTRUCTION

Dans le cadre de mes rendez-vous en information scolaire et professionnelle, je rencontre régulièrement des citoyens qui souhaitent avoir des informations sur les métiers de la construction et sur le cheminement pour pouvoir les pratiquer.

Lorsqu'on y pense, l'industrie de la construction est omniprésente et essentielle à notre quotidien. Que ce soit pour la construction d'une résidence familiale, d'une école ou d'une autoroute, tous les corps de métier sont mis à contribution. Il existe plus d'une trentaine de métiers liés à la construction au Québec. Différentes voies d'accès peuvent donc être privilégiées selon le métier qui intéresse la personne qui a un choix à faire.

La formation professionnelle (DEP)

Une formation professionnelle est nécessaire pour être qualifié à exercer certains métiers. L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) offre certaines de ces formations : charpenterie-menuiserie, plomberie-chauffage, électricité, briquetage-maçonnerie, dessin de bâtiment et plâtrage. Évidemment, toutes les professions en construction ne sont pas enseignées à Saint-Hyacinthe ; plusieurs autres métiers peuvent être appris ailleurs au Québec.

Test de développement général (TDG)

Comme je l'ai mentionné en introduction, une personne peut prendre différents chemins pour obtenir les préalables lui permettant d'entreprendre des études professionnelles. L'une de ces options est de réussir le test de développement général (TDG). Ce test sert à mesurer les compétences générales nécessaires pour évoluer et réussir adéquatement en formation professionnelle. Selon la formation choisie, ce test doit être jumelé à une qualification de niveau secondaire en français ou en mathématique pour être accepté comme préalable à l'admission aux études professionnelles. N'hésitez pas à communiquer avec moi afin de connaître les préalables scolaires exigés pour la formation qui vous intéresse ; chacune a ses particularités. Je pourrai également vous renseigner davantage sur le TDG, offert à Saint-Hyacinthe gratuitement.

Les professions en construction sont des emplois d'avenir. Ce secteur est très animé et les chantiers ont besoin de main-d'œuvre qualifiée.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 



**PROCÈS-VERBAL - 6 AVRIL 2021**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 6 avril 2021 à huis clos, en vidéoconférence à Sainte-Hélène-de-Bagot dont l'enregistrement vidéo sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution numéro 64-04-2021**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépôt - état comparatif
 - 6.3 Adoption - règlement numéro 575-2021 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal
 - 6.4 Adoption - règlement numéro 576-2021 augmentation du Fonds de roulement
 - 6.5 États financiers 2020 de la Municipalité - dépôt
 - 6.6 Base de béton - contrat - pour enseigne numérique
 - 6.7 ADMQ - formation - PL67
 - 6.8 Entente avec la Fabrique Ste-Hélène - installation sur le terrain de l'église - enseigne numérique REPORTÉ
 - 6.9 Entretien annuel - génératrices - contrat 1er avril 2021 au 31 mars 2024
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Resurfaçage 2021 - octroi de contrat
 - 7.2 Déneigement chemins municipaux hiver 2021-2022 / 2022-2023 / 2023-2024 - octroi du contrat
 - 7.3 Travaux publics - achat de deux afficheurs de vitesse

- 7.4 Programme AIRRL 2021 - mandat MRC des Maskoutains - plans et devis - Chemin Richard
- 7.5 Facture CN - vandalisme barrières brisées - rang Saint-Augustin - réserve carrières et sablières - non-paiement
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Service des incendies - appareils respiratoires - appel d'offres sur invitation
 - 8.2 Service de sécurité incendie - embauche pompier non formé Maxime Larose
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 Formations - Luc Gélinas - directeur des travaux publics - traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution (OTUFD) et traitement des eaux usées par station mécanisée (OW-2)
 - 9.2 Services professionnels reliés à l'exploitation du traitement de production et de distribution d'eau potable du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 - octroi du contrat
 - 9.3 Deuxième demande de prix - surveillance de chantier sans restriction pour la construction de l'usine des eaux usées
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Règlement numéro 571-2021 modifiant le plan d'urbanisme afin d'attribuer une affectation résidentielle de forte densité à un secteur situé en bordure de la rue Paul-Lussier - adoption
 - 10.2 Règlement 572-2021 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dans la zone numéro 117 située en bordure de la rue Paul-Lussier - adoption
 - 10.3 REPORT de l'adoption du second projet de règlement numéro 573-2021 modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires et les règles visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles
 - 10.4 Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains - 2021-2026 - abrogation - entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole - 2021-2026 - adhésion - autorisation
 - 10.5 Mandat - plans et devis - canalisation d'un fossé situé près de la voie ferrée
 - 10.6 Forêts nourricières - lettre d'entente avec le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM)
 - 10.7 Mois de l'arbre et des forêts - distribution et plantations de plants
 - 10.8 APPUI - Lot 1 956 499 - dossier CPTAQ
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Demande au programme PRIMADA - « Ancien presbytère, encore plus près de ses aînés »



- 11.2 Mandat - ingénierie – construction d'une surface pour le deck hockey
- 11.3 Demande de prix – surface pour le deck hockey
- 11.4 Demande de prix – rénovation à l'ancien presbytère situé au 670, rue principale
- 11.5 Demande - programme d'appel de projets de mise en valeur du patrimoine
- 12. SUJETS DIVERS
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 65-04-2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Le conseil tient la séance à huis clos et en vidéoconférence. En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020, la Municipalité permet la transmission de questions écrites aux membres du conseil. Pour se faire, vous devez faire parvenir un courriel à la direction générale avant midi (12h) le jour de la tenue de la séance. Aucune question transmise.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 66-04-2021

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 1er avril 2021 :

- Comptes pour approbation : 7 770,32 \$
- Salaires : 62 768,68 \$
- Comptes à payer : 126 160,09 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 1er avril 2021, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice

précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 575-2021 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM MUNICIPAL

Résolution numéro 67-04-2021

Considérant que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce;

Considérant qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

Considérant que le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal à la séance du 9 mars 2021; En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil a tenu la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement à adopter;

Pour ces motifs, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter le règlement numéro 575-2021 comme suit :

RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'UNE ÉLECTION, OU D'UN RÉFÉRENDUM

ARTICLE 1 PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal de notre site Internet au www.sainte-helenede-bagot.com sous l'onglet ADMINISTRATION MUNICIPALE / CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS-VERBAUX ET VIDÉOCONFÉRENCES /

6.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 576-2021 AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Résolution numéro 68-04-2021

Attendu qu'il y a lieu d'abroger le règlement no 454-2013 augmentation du fonds de roulement;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 9 mars 2021;

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le règlement no 576-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Un fond de roulement de 300 000\$ est constitué. Ce fond est constitué d'un montant de 200 000\$ provenant de l'ancien fonds de roulement et un montant de 100 000\$ provenant du surplus général au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2 - ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement suivant adopté avant ce jour dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot :

- 454-2013 augmentation du fonds de roulement et toute autre réglementation municipale antérieure incompatible.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité le 6 avril 2021.

6.5 ÉTATS FINANCIERS 2020 DE LA MUNICIPALITÉ - DÉPÔT**Résolution numéro 69-04-2021**

Considérant l'avis public du 16 mars 2021;

Considérant le dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'année 2020 par les vérificateurs externes;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2020 de la Municipalité, déposés par la firme de vérificateurs FBL.

6.6 BASE DE BÉTON - CONTRAT - POUR ENSEIGNE NUMÉRIQUE**Résolution numéro 70-04-2021**

Considérant que la Municipalité a reçu une subvention relative à la Covid-19 pour 2020 et 2021;

Considérant la résolution 05-02-2021 pour l'achat d'une enseigne numérique;

Considérant qu'il est plus sécuritaire de faire effectuer les travaux pour la confection de la base de béton pour l'enseigne numérique par une compagnie accréditée pour ce genre de travail;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la soumission de Pélomix soit retenue au montant de 1 178 \$ plus taxes pour effectuer la base de béton pour l'enseigne numérique qui sera située sur le terrain de l'ancien presbytère ou sur le terrain de la Fabrique.

6.7 ADMQ - FORMATION - PL67**Résolution numéro 71-04-2021**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation en lien avec le projet de Loi 67, au coût total de 75,00\$ avant taxes, par l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec). Le webinaire aura lieu le 29 avril 2021 de 9h00 à 12h00.

6.8 ENTENTE AVEC LA FABRIQUE STE-HÉLÈNE - INSTALLATION SUR LE TERRAIN DE L'ÉGLISE - ENSEIGNE NUMÉRIQUE**REPORTÉ****6.9 ENTRETIEN ANNUEL - GÉNÉRATRICES - CONTRAT 1^{ER} AVRIL 2021 AU 31 MARS 2024****Résolution numéro 72-04-2021**

Considérant que la Municipalité possède 5 génératrices;

Considérant que l'entretien annuel doit être effectué;

Considérant les soumissions reçues;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat d'entretien annuel du 1er avril 2021 au 31 mars 2024 pour les cinq (5) génératrices avec la compagnie Drumco Énergie au coût de 9 508,65\$ plus taxes pour trois (3) ans comprenant une visite par année.

7. TRAVAUX PUBLICS**7.1 RESURFAÇAGE 2021 - OCTROI DE CONTRAT****Résolution numéro 73-04-2021**

Considérant la résolution 07-01-2021 (*Resurfaçage 2021 - appel d'offres - système électronique d'appel d'offres (SEAO)*);

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 23 mars 2021 à 10h05:

	avec taxes
• Sintra Inc.	212 416,31 \$
• Smith asphalte inc.	224 925,59\$
• Eurovia Québec Construction Inc.	234 707,78 \$
• Pavages Maska Inc.	235 306,11 \$
• Pavage Drummond Inc.	235 978,58 \$

Considérant le rapport de l'ingénierie au dossier en date du 23 mars 2021 en lien avec l'analyse technique des soumissions reçues;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de resurfaçage 2021 à la compagnie Sintra inc. au coût de 212 416,31\$ taxes incluses.

7.2 DÉNEIGEMENT CHEMINS MUNICIPAUX HIVER 2021-2022 / 2022-2023 / 2023-2024 - OCTROI DU CONTRAT**Résolution numéro 74-04-2021**

Considérant la résolution 29-02-2021;

Considérant l'ouverture publique le 16 mars 2021;

- Irrigation Marcel Girard et fils inc. 165 528\$ (avant taxes) / an sur trois ans

Considérant que le soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à Irrigation Marcel Girard et fils inc. pour une somme totale de 165 528\$ avant taxes par année pour trois ans (3 300\$ le kilomètre avant taxes pour trois ans) pour le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.



7.3 TRAVAUX PUBLICS – ACHAT DE DEUX AFFICHEURS DE VITESSE

Résolution numéro 75-04-2021

Considérant que le conseil désire acquérir deux afficheurs de vitesse afin de sensibiliser la population au respect de la limite de vitesse;

Considérant les soumissions reçues;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

Que deux afficheurs de vitesse soient achetés chez Martech au coût de 7 390,50\$ plus taxes.

7.4 PROGRAMME AIRRL 2021 – MANDAT MRC DES MASKOUTAINS – PLANS ET DEVIS – CHEMIN RICHARD

Résolution numéro 76-04-2021

Considérant qu'une demande d'aide financière par le programme AIRRL sera déposé d'ici le 30 avril 2021 pour des travaux de pavage du Chemin Richard sur environ 1 300 mètres;

Considérant que pour être considérée, la demande doit inclure les plans et devis des travaux à effectuer;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, qu'un mandat soit donné à la MRC des Maskoutains pour la conception des plans et devis au coût approximatif de 5 345,20\$ et pour la surveillance 7 113,90\$ si la demande de subvention est accordée.

Que la résolution 56-03-2021 soit abrogée par la présente.

7.5 FACTURE CN – VANDALISME BARRIÈRES BRISÉES – RANG SAINT-AUGUSTIN – RÉSERVE CARRIÈRES ET SABLIERES - NON-PAIEMENT

Résolution numéro 77-04-2021

Considérant la facture de 2 202,37\$ reçue du CN concernant du vandalisme aux barrières du chemin de fer sur le rang Saint-Augustin à Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant que le conseil municipal est d'avis que le CN doit posséder une assurance responsabilité pour de tel incident sur leurs équipements;

Considérant que le conseil municipal est d'avis de sa non-responsabilité dans cet événement;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal ne paiera pas la facture au coût de 2 202,37\$ et demande au CN de bien vouloir contacter leurs assurances afin d'ouvrir un dossier de réclamation pour vandalisme.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SERVICE DES INCENDIES – APPAREILS RESPIRATOIRES – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Résolution numéro 78-04-2021

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est

résolu, à l'unanimité, d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'appareils respiratoires pour le service des incendies.

8.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUICHE POMPIER NON FORMÉ MAXIME LAROSE

Résolution numéro 79-04-2021

Considérant les recommandations émises par Francis Rajotte, directeur du service incendie;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'embaucher monsieur Maxime Larose à titre de pompier non formé au Service de sécurité incendie.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 FORMATIONS – LUC GÉLINAS – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE AVEC FILTRATION ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION (OTUFD) ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR STATION MÉCANISÉE (OW-2)

Résolution numéro 80-04-2021

Considérant l'embauche de Luc Gélinas à titre de directeur des travaux publics;

Considérant que M. Gélinas doit, pour pouvoir opérer les usines d'eau potable et d'eaux usées, avoir les formations adéquates;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que M. Luc Gélinas s'inscrive aux formations suivantes :

- Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution (OTUFD) au Cégep Saint-Laurent au coût de 2 775\$ plus taxes;
- Traitement des eaux usées par station mécanisée (OW-2) au Cégep de Shawinigan au coût de 2 800\$ plus taxes.

9.2 SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DU TRAITEMENT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU 1^{er} AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022 – OCTROI DU CONTRAT

Résolution numéro 81-04-2021

Considérant que le contrat pour les services professionnels reliés à l'exploitation du traitement de production et de distribution d'eau potable se termine le 31 mars prochain;

Considérant que la Municipalité désire obtenir ces services que pour un an ou jusqu'à ce que la construction de la nouvelle usine des eaux usées soit terminée;

Considérant que, par la suite, la Municipalité veut être desservie par la même firme pour les installations de eaux usées et de l'eau potable;

Considérant les demandes de prix reçus :

- Nordikeau inc. 19 706,40\$ plus taxes
- Aquatech, société de gestion de l'eau inc. 31 700,00\$ plus taxes

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à Nordikeau inc.



pour une somme totale de 19 706,40\$ plus taxes pour les services professionnels reliés à l'exploitation du traitement de production et de distribution d'eau potable du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 ou jusqu'à ce que la construction de la nouvelle usine des eaux usées soit terminée.

9.3 DEUXIÈME DEMANDE DE PRIX – SURVEILLANCE DE CHANTIER SANS RÉSIDENCE POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DES EAUX USÉES

Résolution numéro 82-04-2021

Considérant le 2^e appel d'offres pour la construction de l'usine des eaux usées;

Considérant qu'une deuxième demande de prix préparée pour la surveillance du chantier sans résidence pour la construction de l'usine des eaux usées doit être faite par demande de prix;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la directrice générale soit autorisée à faire des demandes de prix pour la surveillance de chantier sans résidence pour la construction de l'usine des eaux usées dès que l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sera donnée pour la construction.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 571-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'ATTRIBUER UNE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE DE FORTE DENSITÉ À UN SECTEUR SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE PAUL-LUSSIER -ADOPTION

Résolution numéro 83-04-2021

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un plan d'urbanisme qui identifie les orientations d'aménagement et les affectations du sol pour l'ensemble du territoire;

Considérant qu'un projet, prévoyant la construction d'habitations multifamiliales sous forme de projet intégré, a été soumis à la municipalité pour le développement du terrain dont elle est propriétaire en bordure de la rue Paul-Lussier;

Considérant que le conseil municipal est d'avis qu'il s'agit d'un projet d'intérêt pour la municipalité;

Considérant que la réalisation de ce projet requiert, au préalable, des modifications au plan d'urbanisme afin d'accorder une vocation résidentielle de forte densité au secteur concerné, en remplacement de l'affectation commerciale;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2021, conformément à la loi;

Considérant que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire le projet de règlement, adopté lors de la séance du 2 février 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

Considérant que suite à la période de consultation écrite, la

municipalité n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du contenu du projet de règlement;

En conséquence, sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 6 avril 2021, le règlement numéro 571-2021 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'attribuer une affectation résidentielle de forte densité à un secteur situé en bordure de la rue Paul-Lussier ».

10.2 RÈGLEMENT 572-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE NUMÉRO 117 SITUÉE EN BORDURE DE LA RUE PAUL-LUSSIER – ADOPTION

Résolution numéro 84-04-2021

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant qu'un projet, prévoyant la construction d'habitations multifamiliales sous forme de projet intégré, a été soumis à la municipalité pour le développement du terrain dont elle est propriétaire en bordure de la rue Paul-Lussier;

Considérant que le conseil municipal est d'avis qu'il s'agit d'un projet d'intérêt pour la municipalité;

Considérant que la réalisation de ce projet requiert, au préalable, des modifications au règlement de zonage;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2021, conformément à la loi;

Considérant que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 2 février 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

Considérant que suite à la période de consultation écrite, la municipalité n'a reçu aucun commentaire ou demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

Considérant que suite à l'adoption du second projet de règlement, lors de la séance du 9 mars 2021, la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil adopte, lors de la séance du 6 avril 2021, le règlement numéro 572-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dans la zone numéro 117 située en bordure de la rue Paul-Lussier ».

10.3 REPORT DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 573-2021 MODIFIANT LE



RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES À L'UTILISATION DE CONTENEURS COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LES RÈGLES VISANT À ENCADRER LA PRODUCTION DE CANNABIS DANS LES ZONES AGRICOLES

Résolution numéro 85-04-2021

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation écrite relative pour le second projet de règlement 573-2021 modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires et les règles visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

Que l'adoption du second projet de règlement soit remise à une date ultérieure.

10.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX RIVES DES COURS D'EAU DES MUNICIPALITÉS SUR LEUR TERRITOIRE CORRESPONDANT AUX AIRES D'AFFECTATION AGRICOLE ET CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BANDES RIVERAINES DE LA MRC DES MASKOUTAINS - 2021-2026 - ABROGATION - ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES POUR L'INSPECTION ET LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANDE DE PROTECTION DES RIVES CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX RIVES DES COURS D'EAU DES MUNICIPALITÉS SUR LEUR TERRITOIRE CORRESPONDANT AUX AIRES D'AFFECTATION AGRICOLE - 2021-2026 - ADHÉSION - AUTORISATION

Résolution numéro 86-04-2021

Considérant les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

Considérant la résolution numéro 20-11-344 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 25 novembre 2020 autorisant l'entente et la signature de l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains - 2021-2026;

Considérant que ladite entente entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains et se termine le

31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, lors de la séance du 11 août 2020, a adhéré à l'entente précitée, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 153-08-2020;

Considérant que, le 22 février 2021, une rencontre a été tenue entre la MRC des Maskoutains et la ville de Saint Hyacinthe, et ce, à la demande de cette dernière, concernant l'entente précitée et l'application de la réglementation;

Considérant que, suite cette rencontre, le 1er mars 2021, le comité des Rives qui est le comité chargé du suivi de l'entente précitée s'est réuni;

Considérant que le constat de ces rencontres fut que les municipalités parties à l'entente ne désiraient plus une prise de compétence en matière d'application de la réglementation des bandes riveraines conformément à l'entente précitée, laquelle ne correspond pas aux besoins réels des municipalités de la Partie 12 et qu'il y a lieu d'y mettre fin;

Considérant que le conseil de la MRC des Maskoutains, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2021, a abrogé l'entente précitée et autorisé l'entente et sa signature de l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole - 2021-2026, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 21-03-77;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains - 2021-2026;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver l'entente soumise aux membres du conseil et intitulée Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole - 2021-2026;

Considérant que cette entente pour la fourniture de services maintient le même personnel, soit un inspecteur à temps plein et un conseiller à mi-temps et que le service aura les mêmes responsabilités à l'exception de l'émission des certificats d'autorisation;

Considérant que, de ce fait, l'inspecteur de la MRC des Maskoutains appliquera les règlements respectifs de chaque municipalité concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux bandes riveraines contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r.35) et pour les mêmes municipalités désignées en Partie 12, selon le même territoire visé, soit uniquement la zone agricole;



Considérant que la notion de lac et littoral est incluse ainsi que la rivière Yamaska et que le service-conseil demeure identique à ce qui était prévu à l'origine;

Considérant que les municipalités parties à l'entente doivent désigner par résolution, l'inspecteur de la MRC des Maskoutains pour appliquer la réglementation concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q 2, r.35) de leur municipalité et émettre des constats d'infraction;

Considérant que les municipalités parties à l'entente doivent s'assurer que l'inspecteur de la MRC des Maskoutains obtienne les droits d'accès aux propriétés visitées par le biais de la modification de leurs règlements concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r.35);

En conséquence, sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

De consentir à l'abrogation de l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026; et

D'adhérer à l'entente intitulée Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune; et

D'autoriser le maire, Stéphan Hébert et la directrice générale, Sylvie Viens, à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot; et

D'autoriser la présentation en vue de l'adoption, au plus tard à la prochaine séance du conseil, d'une résolution nommant l'inspecteur de la MRC des Maskoutains pour appliquer la réglementation concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q 2, r.35) de la municipalité et émettre des constats d'infraction; et

D'autoriser le service de l'urbanisme de la municipalité à préparer et de présenter, s'il y a lieu et au plus tard à la prochaine séance du conseil, les modifications à la réglementation concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux bandes riveraines contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r.35) afin de s'assurer que l'inspecteur de la MRC des Maskoutains puisse avoir accès aux propriétés visitées; et

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

10.5 MANDAT – PLANS ET DEVIS – CANALISATION

D'UN FOSSÉ SITUÉ PRÈS DE LA VOIE FERRÉE

Résolution numéro 87-04-2021

Considérant que les propriétaires situés près du fossé longeant la voie ferrée désirent canaliser ce fossé;

Considérant la rencontre entre intéressés du 31 mars 2021 à 19h00 au gymnase du centre communautaire;

Considérant l'entente qui a été signée sur place;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat d'ingénierie pour préparer les plans et devis à la compagnie WaterOClean pour un montant entre 4 500\$ et 5 000\$ plus taxes pour effectuer la canalisation du fossé longeant la voie ferrée.

Ces frais seront divisés en sept (7) parts égales pour les sept (7) propriétaires impliqués dans cette demande.

10.6 FORÊTS NOURRICIÈRES – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE COMITÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MASKOUTAIN (CCPEM)

Résolution numéro 88-04-2021

Considérant que le CCCPEM a obtenu du financement du Fonds de développement rural et du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC des Maskoutains pour la réalisation d'un nouveau projet de forêts nourricières;

Considérant que le projet vise à enrichir l'accès à des aliments sains et locaux et la biodiversité sur le territoire de la MRC des Maskoutains par l'implantation de forêts nourricières en pleine terre et en bacs;

Considérant que les forêts nourricières sont une forme de jardin comestible, dont la composition multi étagée s'inspire de la forêt naturelle : arbres, arbustes, plantes herbacées, plantes grimpantes et couvre-sol créant un écosystème dynamique qui nourrit à la fois la population et l'environnement;

Considérant qu'avec les forêts nourricières, la population aura accès à des aliments sains et locaux grâce à des écosystèmes naturels et pérennes qui deviendront de plus en plus productifs avec les années;

Considérant que le but est de mettre sur pied des associations entre des groupes communautaires pour assurer le bon suivi du projet. Le choix des végétaux et la plantation pourraient se faire en collaboration avec les citoyens pour en favoriser l'appropriation collective;

Considérant que le deuxième volet du projet serait de faire de la formation par rapport aux forêts nourricières: plantation, fonctionnement, entretien, récoltes, transformation, services écologiques;

Considérant que le troisième volet de ce projet serait d'offrir du soutien et des services-conseils aux municipalités pour les accompagner dans l'accroissement et la diversification de la forêt urbaine sur le territoire public tout en répondant en même temps à une partie des besoins alimentaires de sa population;

Considérant que ce projet encouragera les citoyens à consommer des fruits frais et produit localement tout en permettant de rendre l'espace public, les parcs, les pistes cyclables, les stationnements et



les milieux scolaires beaucoup plus dynamiques et attirants pour la population, et ce 12 mois par année.

Considérant que l'impact de ce projet est calculable sur le long terme puisqu'il créera de réels écosystèmes qui produiront des bienfaits pour plusieurs décennies.

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité,

Que la directrice générale soit autorisée à signer l'entente et tous les documents s'y rattachant avec le CCCPEM pour créer deux (2) forêts nourricières qui seront situées sur le terrain de l'ancien presbytère et sur le terrain des loisirs.

Il est convenu ce qui suit : la plantation pleine terre est gratuite. La municipalité préparera le sol avant la plantation. Le matériel, le compost et les végétaux seront subventionnés par le Fonds de développement rural et le CCCPEM.

10.7 MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS - DISTRIBUTION ET PLANTATIONS DE PLANTS

Résolution numéro 89-04-2021

Considérant le mois de l'arbre et des forêts;

Considérant l'importance :

- de sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts;
- de permettre à la population d'acquérir des connaissances sur l'arbre et les soins qu'il nécessite;
- d'inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité :

Qu'une demande soit faite auprès de l'organisme Les Clubs 4-H du Québec afin de pouvoir obtenir 200 plants d'arbres. Ces plants seront livrés en mai et distribuer par la suite aux citoyens.

Qu'une annonce soit faite dans le journal municipal afin d'inviter les citoyens à s'inscrire au bureau municipal afin de pouvoir obtenir des plants d'arbres.

10.8 APPUI - LOT 1 956 499 - DOSSIER CPTAQ

Résolution 90-04-2021

Attendu que SSP Trans-porc inc. et Ferme G. Petit inc. s'adressent à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation de construire un entrepôt couvert pour entreposer des matières résiduelles fertilisantes provenant de l'utilisation de planures de bois comme absorbant lors du transport des porcs par remorques;

Attendu que le projet visé sera localisé en zone agricole dynamique et qu'il est complémentaire aux activités agricoles qui prédominent le secteur environnant;

Attendu que ce projet respecte les distances minimales requises des cours d'eau et des résidences présentes dans le voisinage;

Attendu qu'un rapport d'étude d'impact agronomique, préparé par Groupe FBE Bernard Expert (déposé avec la demande), présente

une évaluation du projet et qu'il conclut que ce projet aura un impact légèrement positif sur l'agriculture;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est d'accord avec cette évaluation et considère que le projet a un impact positif sur l'agriculture selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en ce sens qu'il :

- améliore le potentiel de sols exploités par Ferme G. Petit inc.;
- n'affecte pas les possibilités agricoles du lot et des lots voisins;
- n'apporte pas de contraintes en matière d'environnement à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage du voisinage;
- n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- permet d'améliorer la ressource sol pour l'agriculture, tout en préservant la qualité de la ressource eau;
- n'a pas d'impact à l'égard de la constitution de propriétés foncières;

Attendu que ce projet aura obtenu les autorisations requises du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avant de débiter la construction du projet visé;

Attendu que ce projet est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité :

D'appuyer la demande d'autorisation présentée à la Commission par SSP trans porc inc. et Ferme G. Petit inc. sur le lot 1 956 499.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 DEMANDE AU PROGRAMME PRIMADA - « ANCIEN PRESBYTÈRE, ENCORE PLUS PRÈS DE SES AÎNÉS »

Résolution numéro 91-04-2021

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire adapter des locaux de l'ancien presbytère situé au 670, rue Principale afin que les aînés puissent participer des activités des plus variées;

Considérant qu'en ce temps de pandémie et qu'avec certains travaux d'adaptation des lieux, les distanciations pourront être respectées;

Considérant qu'en offrant différentes activités, l'isolement pourra être évité par nos aînés;

Considérant que le programme PRIMADA a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de la communauté;

Considérant que la date de dépôt des projets est le 31 mai 2021;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

- Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter les modalités qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière



pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructures visée;

- Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associées à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

11.2 MANDAT - INGÉNIERIE - CONSTRUCTION D'UNE SURFACE POUR LE DECK HOCKEY

Résolution numéro 92-04-2021

Considérant que la Municipalité désire ériger une surface pour le deck hockey;

Considérant les soumissions reçues pour le mandat d'ingénierie pour ce projet;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à WaterOClean afin de préparer les plans et devis pour le projet d'une surface pour le deck hockey incluant la préparation de l'appel d'offres par demande de prix au coût de 9 600\$ plus taxes.

11.3 DEMANDE DE PRIX - SURFACE POUR LE DECK HOCKEY

Résolution numéro 93-04-2021

Considérant le mandat donné à une firme d'ingénierie pour ériger une surface pour le deck hockey située sur le terrain des loisirs;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que la directrice générale accompagnée de la firme d'ingénierie soient autorisées à faire des demandes de prix afin de construire une surface pour le deck hockey comme le devis qui sera préparé par la firme d'ingénierie.

11.4 DEMANDE DE PRIX - RÉNOVATION À L'ANCIEN PRESBYTÈRE SITUÉ AU 670, RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 94-04-2021

Considérant les plans émis par EMS pour les travaux d'enlèvement

de murs au presbytère;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la directrice générale soit autorisée à faire des demandes de prix pour des travaux d'enlèvement de murs à l'ancien presbytère situé au 670, rue Principale.

11.5 DEMANDE - PROGRAMME D'APPEL DE PROJETS DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Résolution numéro 95-04-2021

Considérant qu'un programme de mise en valeur du patrimoine est en appel de projets;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale, Sylvie Viens, à faire une demande au programme d'appel de projets de mise en valeur du patrimoine. Que cette dernière soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Le conseil tient la séance à huis clos et en vidéoconférence. En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020, la Municipalité permet la transmission de questions écrites aux membres du conseil. Pour se faire, vous devez faire parvenir un courriel à la direction générale avant midi (12h) le jour de la tenue de la séance. Aucune question transmise.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 96-04-2021

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h10.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

**Votre service de maillage pour
faciliter l'accès au monde agricole**

arterre.ca

Maryse Bernier : 450 888-5199
Caroline Bérubé : 450 779-8379



Photo : Hélène Brien





Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE
DRAINVAC
MITVAC
HydroVac
VAPORE

Francis Rajotte
450 502-7349
 francis@aspirateurfr.com
 2720, Boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe Qc
 J2R 1P8




Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

André Lamontagne
 Député de Johnson
 Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
 et de l'Alimentation ministre responsable
 de la région Centre-du-Québec

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



SERVICES SPÉCIALISÉS REMO
 COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13



RBO 8348-4337-09

Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Gestion de projet
 Projet domiciliaire
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et
 de planchers préfabriqués

450 791-2221
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Accès pharma
 chez Walmart



Joanie Richard
 Pharmacienne propriétaire
 > Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca
 www.accespharma.ca

Sophie Joubert
 décoratrice designer



Services complets de décoration
 d'aménagement intérieur

450 791-2328
 d.deco.design@hotmail.com
 SUR RENDEZ-VOUS



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | **MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
 STRUCTURE D'ACIER
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

LUSIER
CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE
lussierchevrolet.com

Bonne Fête des mères
À TOUTES LES MAMANS

De la part de toute notre équipe !

Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**

HÉLY ÉLECTRIQUE
INC.

Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com

GARAGE DENIS LORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture
▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

FDF
Plomberie et Services

Une Entreprise de Francis Dussault
☎450-209-7326 ✉servicesfdf@gmail.com

G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

PUREBEDDING

Ripe de Papier
Super Absorbante

5 X PLUS ABSORBANTE
QUE LA RIPE DE BOIS

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

326, 2^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca

DANY GRENIER
Représentant
Cell.: 450 888-4455

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland




mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888 791-2462 • 819 477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0

ALIMENTATION **FAMILLE**
 **Croteau** INC.

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823





Érablière
L'Autre Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir


OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
 450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

ALIMENTATION **FAMILLE**
 **Croteau** INC.

Excavation
Sylvain Plante
 R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

217, Rang Charlotte
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION
 Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 *Bar.* : 450 793-2535

Lise Guillemette
 Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
 491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0



Relais Routier Petit

PIER MEMBRE


450 791-2122
 www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)




RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
 patricklapierre@ntic.qc.ca

La Coop
 **Sainte-Hélène**

BMR
PRO

Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles

 **Sollio**
Agriculture

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

450 791-2666

coopste-helene.qc.ca

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE

Aquapel



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

HORAIRE
HABITUEL

LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30

Maintenant avec **RE/MAX**
Toujours à votre service!



Martin Lussier

Courtier immobilier agréé DA

450.230.6667



RE/MAX
// RENAISSANCE / 3100 AVENUE CUSSON • 450-771-7707

Profitez de conseils sans vous déplacer

Le service de vidéoconférence Web vous permet d'obtenir des conseils ou d'assurer le suivi de votre dossier tout en optimisant votre temps.

Prenez rendez-vous :
450-546-2715

Rencontrez
un conseiller
dans le
confort de
votre salon

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton

